## Sécurité: selon G.Collomb, une centaine de fichés S ont une autorisation de détention d'armes

Article rédigé par Boulevard Voltaire, le 10 juillet 2017

## L'enquête sur l'attentat manqué contre un convoi de gendarmes mobiles sur les Champs-Élysées a rapidement démontré que l'on peut être doublement fiché S et au FSPRT (\*) et détenteur d'une autorisation de détention d'armes (\*\*)

Hier, devant la commission des lois du Sénat le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, a reconnu qu'une « centaine » de personnes se trouvaient dans la même situation :

- « Nous en avons repéré une centaine », a-t-il déclaré lors de son audition dans le cadre de l'examen du nouveau projet de loi antiterroriste. C'est un signe de dysfonctionnement », a poursuivi Gérard Collomb, précisant avoir écrit à l'ensemble des préfets pour regarder la situation des individus inscrits au FSPRT. « Les préfets sont priés d'agir pour faire en sorte que l'on revienne à un état normal par rapport à ce qui est apparu à tous nos concitoyens comme un dysfonctionnement important » a conclu le ministre de l'Intérieur.
- (\*) Le fichier S est une subdivision du Fichier des personnes recherchées (FPR). Il y a 21 sous-catégories comme la fiche J (justice) ou PJ émise par la DCPJ, la fiche V (évadés), AL (aliénés), M (mineurs fugueurs), IT (interdits de territoire), T (debiteurs du Trésor, fisc) ou encore la fameuse fiche S (sûreté de l'Etat) émise essentiellement par la DGSI. Cette fiche S répertorie des personnes soupçonnées de visées terroristes, mais aussi des hooligans ou encore des manifestants particulièrement actifs (anarchistes, écologistes, défenseurs de la cause animale...)
- Le Fichier des signalements pour la prévention et la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT) est alimenté par l'Uclat et les services de renseignement. Il contient environ 15.000 personnes dont 4.000 seraient prêtes à passer à l'acte. Dans ce fichier des personnes radicalisées figurent environ 2.000 mineurs dont le plus jeune a 11 ans.
- (\*\*) À ne pas confondre avec le permis de port d'armes, rarissime en France. Même les gardes du corps n'y ont pas droit.